

COMMUNIQUÉ

La Grande Loge Féminine de France a pris connaissance du rapport d'information « Voile intégral le refus de la République » présenté à l'Assemblée Nationale, et tient à indiquer qu'il suscite de sérieuses interrogations.

Lors de son audition par la Mission d'information Gérin, la Grande Loge Féminine de France a exprimé ses préoccupations concernant les Droits des femmes et le respect du principe de laïcité.

En ce qui concerne les droits des femmes, nous tenons à rappeler que le port du voile intégral est la marque extrême de la stigmatisation dont les femmes sont victimes. Son instrumentalisation fait courir un danger à notre modèle social, et, contrevient au principe d'égalité des sexes, principe non négociable, socle de notre société républicaine et démocratique.

La Grande Loge Féminine de France aurait souhaité qu'une consultation aussi large des représentants de la société française, eût porté haut les valeurs de notre République, et qu'un accord unanime condamne toute manifestation qui prive les femmes de leurs droits et bafoue le principe d'Égalité.

C'est pourquoi les Franc-Maçonnnes de la Grande Loge Féminine de France sauront rester vigilantes pour que la cause des femmes ne soit pas trahie.

Quant au principe constitutionnel de laïcité, nous tenons à exprimer notre inquiétude devant l'évocation dans le rapport d'information, de la possibilité pour « l'Etat d'apporter une aide directe à la construction de lieux de culte ». Cette remise en cause de la Loi de 1905 sur la séparation des Eglises et de l'Etat est contraire aux principes de la République française, principes auxquels la Grande Loge Féminine de France est indéfectiblement attachée.

Le 9 février 2010